

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 septembre 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 1^{er} octobre 2007

Procès-verbal de la trois cent deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 septembre 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h 30. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, madame Claire Vaive et monsieur David Clément.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des trois centième et trois cent unième réunions
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* »
- 4.- Embauche d'un(e) technicien(ne) en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information
- 5.- Remboursement d'une partie des frais de la campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Approbation du Protocole d'entente entre Euromed Marseille École de Management (France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine assemblée
- 9.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbaux des trois centième et trois cent unième réunions**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois centième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent unième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui concerne les procès-verbaux des trois centième et trois cent unième réunions, les suites régulières ont été données.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le Comité exécutif qu'environ 450 étudiants se sont prévalus du forfait Cam-puce et qu'il s'agit d'un chiffre approximatif qui ne peut toutefois faire l'objet d'une confirmation officielle à ce moment-ci.

3.- **Rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* »**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que les documents suivants leur sont transmis pour approbation des rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau*

universitaire » :

- Rapport de performance et perspectives de développement
- État de traitement

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 302-CX-1320 concernant les rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* », laquelle est jointe en appendice.

4.- **Embauche d'un(e) technicien(ne) en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de technicien(ne) en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de madame Hélène Larouche, directrice au Service de la bibliothèque, monsieur Daniel Marengère, directeur au Service des technologies de l'information, monsieur Martin Thibert, analyste au Service des technologies de l'information et madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu trente-trois candidatures et a retenu pour une entrevue neuf candidatures dont deux qui se sont désistées.

Le Comité de sélection recommande la candidature de monsieur Jean-Frédéric Dallaire à titre de technicien en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information.

Monsieur Dallaire possède un baccalauréat en informatique de gestion obtenu en 1991. Il possède plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 302-CX-1321 concernant l'embauche d'un technicien en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information (**Jean-Frédéric Dallaire**), laquelle est jointe en appendice.

5.- **Remboursement d'une partie des frais de la campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que l'Université a cautionné une marge de crédit de 900 000 \$ (Résolution 296-CA-4360) pour la période de la campagne de financement de la Fondation.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 mai dernier, a approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2007-2008 (Résolution 311-CA-4639). Ce budget prévoyait le versement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation. Le remboursement de cette somme a pour but de couvrir une partie des frais reliés à la campagne majeure de financement. Ce montant a été établi en amortissant la marge de crédit de 900 000 \$ sur une période de 4 ans. Tel que discuté lors de l'approbation du budget, le sujet sera remis à l'ordre du jour, lors de l'approbation des budgets, de chacune des années à venir.

Le Règlement de régie interne prévoit que les dépenses entre 125 000 \$ et 250 000 \$ doivent être autorisées par le Comité exécutif.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 302-CX-1322 concernant le remboursement d'une partie des frais de la campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation du Protocole d'entente entre Euromed Marseille École de Management (France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que ce nouveau protocole d'entente s'inscrit dans la continuité des échanges entre l'Université du Québec en Outaouais et Euromed Marseille École de Management (France) depuis plusieurs années. Le présent projet de protocole remplace un protocole signé en 2002. L'UQO accueille en moyenne une vingtaine d'étudiants chaque année d'Euromed Marseille École de Management dans son programme de Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) depuis 2002. Les étudiants complètent d'abord leurs deux premières années d'études à Euromed puis poursuivent et complètent le B.A.A. à l'UQO. Ils peuvent aussi poursuivre une quatrième année pour compléter une autre concentration au B.A.A. ou entreprendre des études de 2^e cycle en gestion de projet, à condition de rencontrer les exigences d'admission à ce niveau.

Cette entente a été dénoncée par l'UQO en juillet 2005, suite aux changements apportés par le ministère de l'Éducation du Québec concernant le financement des frais de scolarité des étudiants internationaux, tout en permettant aux étudiants déjà engagés dans le programme de terminer leur cheminement. Les dossiers des derniers étudiants qui bénéficient de cette clause sont présentement à l'étude pour leur admission en septembre 2007; une vingtaine d'étudiants sont attendus pour 2007-2008.

Le nouveau projet d'entente tient compte des changements du gouvernement concernant le financement des frais de scolarité. En outre, l'entente a été modifiée de façon à tenir compte de la nouvelle politique linguistique de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 302-CX-1323 concernant l'approbation du Protocole d'entente entre Euromed Marseille École de Management (France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Un membre sensibilise le Comité exécutif à la problématique des frais afférents et, plus particulièrement, des frais de scolarité pour les étudiants internationaux et de la position de l'AGE-UQO à cet égard.

Un membre se dit préoccupé, à la suite de l'exposé de la question du secrétaire général, par la légalité du geste posé par le Conseil d'administration et visant à permettre aux étudiants, en l'absence de décret gouvernemental, de siéger comme représentants étudiants à la suite de leur désignation par leur association, et ce, en conformité de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Tout en souhaitant que cet aspect fasse l'objet d'une analyse plus détaillée, par le biais ou non d'un avis juridique, ou encore par une interpellation du siège social de l'Université du Québec, il dit s'inquiéter des conséquences possibles au plan de la validité des décisions qui seront prises, alors qu'il pourrait être statué que la participation des deux étudiants au Conseil d'administration est soit irrégulière, soit illégale.

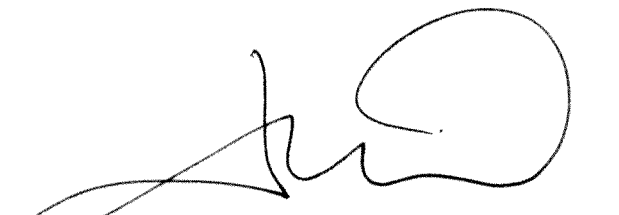
Le secrétaire général va approfondir cette question et fera part de ses conclusions à la prochaine rencontre du Conseil d'administration.

8.- Prochaine assemblée


La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 1^{er} octobre 2007 à 12 h 15, si besoin il y a.

9.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 00.



Le président d'assemblée



Le secrétaire